

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-66

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 11 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Philippe - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Philippe à BOISSET André - LEJEUNE Laurent à MESTRE Françoise

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet CONVENTION DE MANDAT : REMISE DES OUVRAGES RELATIFS A LA RENOVATION DU POINT INFORMATION DE LA COMMUNE DE FREISSINIÈRES

Par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en date du 10 mai 2017, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins a confié à la Commune de Freissinières, la définition, pour son compte, des conditions de réalisation de la rénovation du Point Information de Freissinières.

Le décompte des travaux s'établit comme suit :

– Montant des travaux TTC :	132 200.40 €
– Financement externe Conseil Régional :	47 609.50 €
– Montant des remboursements de la CCPE reçus :	84 590.90 €

Il convient d'intégrer les ouvrages réalisés dans le patrimoine de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, qui accepte le transfert sans réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire

Adopte le décompte définitif présenté par le Maire.

Autorise le Premier Adjoint au Maire à signer la convention de transfert avec la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

Autorise le Maire à procéder aux écritures comptables dans la comptabilité M57.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

